



AVIS PUBLIC 2026-063

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **8 septembre 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-0030 visant l'immeuble situé au, 110, rue Dusseault, Val-des-Sources.

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre une marge de recul avant secondaire de 3.90m mètres pour un bâtiment complémentaire isolé contrairement à la marge de recul minimale prescrite de 6,00 mètres mentionnée à la grille de spécifications de la zone 103-R issue du Règlement 2006-116 relatif au zonage.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au greffe@valdessources.ca.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 21^e jour d'août 2026.


Annie Lamontagne, greffière